Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

STRATEGIE

Plan Climat Air Eau et Énergie Territorial

Janvier 2024

CLIM'ACTIONS
Pour notre micro-climat

ÎLE DE Noirmoutier
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

even CONSEIL

BG

idea RECHERCHE

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Les droits d'adaptation, de traduction et de reprographie de ce document, y compris la photocopie et la photographie, sont réservés à la CCIN.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2

PREAMBULE 3

1. CONTEXTE LOCAL 4

1.1. UN TERRITOIRE DEJA EN ACTION 4
1.2. UNE DEMARCHE VOLONTAIRE S'APPUYANT SUR LA DYNAMIQUE NATIONALE 4
1.3. UNE LARGE CONCERTATION AUTOUR DU PROJET 6
1.4. UNE ANALYSE TECHNIQUE FONDEE SUR DES SCENARIOS 7

2. ORIENTATIONS TRANSVERSALES DU PCAEET 8

2.1. ATTEINDRE LA NEUTRALITE CARBONE EN 2040 8
2.2. DIVISER PAR DEUX LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES 9
2.3. TENDRE VERS 50 % D'ENERGIES RENOUVELABLES 10
2.4. DISPOSER D'UN CYCLE DE L'EAU PERFORMANT 10
2.5. DEVELOPPER LE STOCKAGE CARBONE 11
2.6. REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES 11
2.7. ADAPTER L'ILE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 12

3. LES AXES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE « CLIM'ACTIONS » 12

4. A. UNE ILE QUI PRIVILEGIE LA MOBILITE DOUCE 12

5. B. UNE ILE QUI ENCOURAGE L'ADAPTATION DES BATIMENTS 13

6. C. UNE ILE QUI TIENT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS SON AMENAGEMENT . 15

7. D. UNE ILE QUI DEVELOPPE UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE 16

8. E. UNE ILE QUI ADAPTE SON ECONOMIE LOCALE 16

9. F. UNE ILE OU L'EAU ET L'AIR SONT DES RESSOURCES PRECIEUSES 17

10. G. UNE ILE PRODUCTRICE D'ENERGIES RENOUVELABLES 18

11. H. UNE ILE MOBILISEE 20

12. FINANCEMENT DU PCAEET 21

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

PREAMBULE

Depuis plusieurs décennies, il est établi que l'homme, au travers son développement économique et industriel et ses modes de vie, est responsable du changement climatique.

Le 5ème rapport d'évolution « Changement Climatique » en date de 2014 et rédigé par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) s'appuie sur 4 trajectoires très différentes allant d'une trajectoire optimiste (RCP2.6) avec un engagement fort des États en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à un scénario « pessimiste mais probable » (RCP8.5).

Le 5ème rapport montre que le seul scénario permettant d'atteindre un objectif « 2°C » est le scénario RCP2,6 c'est à dire celui où l'engagement de chacun est le plus fort. Pour cela, les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1000 à 15 000 gigatonnes de carbone d'ici 2100. Or, en 2011, 531 gigatonnes avaient déjà été émises dans le monde.

Le 6e rapport d'évaluation du GIEC, publié en 2023, rappelle que la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle. Quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra +1,5 °C dès le début des années 2030. Ce rapport atteste également d'une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces…) pour un même niveau de réchauffement par rapport au 5e rapport d'évaluation de 2014.

C'est au regard de ces trajectoires et dernières mesures scientifiques que la communauté internationale s'est réunie lors de la 21éme Conférence Internationale sur le Climat (COP21). Elle a adopté en décembre 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris un objectif visant à contenir la hausse moyenne des températures de la planète en dessous de +2°C, à savoir s'inscrire dans la trajectoire la plus optimiste du 5ème rapport du GIEC.

L'objectif est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, de limiter et d'anticiper les effets du changement climatique sur les modes de vie actuels de l'homme portant sur l'alimentation, la santé humaine, les inégalités sociales et économiques… et les effets des évènements extrêmes : migration, submersion de villes côtières...

L'Union Européenne et l'État français ont entrepris à travers des textes réglementaires multiples et thématiques de mettre à jour leur législation en vue de répondre aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Bien que non concernée par les dispositions réglementaires (territoire de moins de 20 000 habitants), la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier s'est lancée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) auquel elle a ajouté un volet « eau ».

Pour faciliter sa compréhension auprès du grand public, cette démarche a été rebaptisée Clim'actions.

Le PCAEET ou « Clim'Actions » se décline en cinq volets :

1. Diagnostic du territoire
2. État Initial de l'Environnement
3. Stratégie
4. Plan d'actions
5. Évaluation environnementale du PCAEET (correspondant incidences du projet sur l'environnement)

Le présent document constitue le troisième volet du PCAEET.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Il est à prendre en considération que la démarche d'élaboration d'un PCAEET a débuté en 2019 avec l'élaboration d'une première version. Le projet n'a toutefois pas été mené jusqu'à l'adoption. La version présentée ci-dessous correspond à une seconde du projet menée sur la période 2023 – 2024.

1. CONTEXTE LOCAL

1.1. UN TERRITOIRE DEJA EN ACTION

La Communauté de Communes a initié une consultation citoyenne en 2017, dite « Longue Vue », dans l'objectif de définir une stratégie de territoire pour l'avenir. Cette démarche a permis de mettre en évidence l'attente des citoyens face aux questions de réchauffement climatique d'une manière générale.

Afin de répondre à cette volonté forte, la Communauté de Communes a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Eau et Énergie Territorial (PCAEET), plus simplement appelé « Clim'actions ».

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier a déjà entrepris une réflexion sur ses consommations énergétiques, ses émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité climatique mais cette réflexion s'est faite jusque-là de façon ponctuelle et monothématique à travers des stratégies environnementales, sociétales ou économiques distinctes. La mise en œuvre d'un Plan Climat Air Eau et Énergie Territorial vise à disposer à l'échelle de l'île de Noirmoutier d'une stratégie globale permettant d'amener le territoire et ses habitants vers une transition énergétique et climatique ambitieuse et adaptée au territoire insulaire.

Les compétences de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier sont nombreuses portant notamment sur le logement, le cadre de vie, l'organisation de la mobilité, la sécurité, l'aménagement, l'environnement, la sécurisation des populations et des biens face à la mer, le développement économique, le développement touristique et la gestion de déchets. Durant ces dernières années, plusieurs projets ont permis d'engager la collectivité, les habitants et les acteurs locaux vers une transition énergétique et climatique, notamment via : des alternatives à la voiture pour les voyageurs et les touristes, l'application d'un plan de prévention des risques littoraux et d'un programme d'actions de prévention des inondations, des actions visant le « zéro déchet, zéro gaspillage », une opération programmée d'amélioration de l'habitat, etc.

En complément, les communes, qui disposent de compétences complémentaires, ont contribué à la mise en œuvre d'actions telles que : la création de jardins familiaux, l'amélioration de la gestion de l'éclairage public ou encore la rénovation des bâtiments publics.

1.2. UNE DEMARCHE VOLONTAIRE S'APPUYANT SUR LA DYNAMIQUE NATIONALE

La France s'est engagée depuis plusieurs années, dans la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs qu'elle se fixe sont rappelés dans la loi TEPCV (Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) du 17 août 2015 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;

- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émission de gaz à effet de serre de chacune ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;
- PS : La place du nucléaire au niveau national a été revue à l'aune de la PPE 2024-2028 en cours de définition début 2024. Le mix électrique s'en verra nécessairement affecté.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique prévus par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques défini à l'article L. 222-9 du code de l'environnement :
  - -69 % d'émissions de NOx ;
  - -57 % d'émissions de PM2,5 ;
  - -52 % d'émissions de COVNM ;
  - -77 % d'émissions de SO_2 ;
  - -13 % d'émissions de NH_3.
- Disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes " bâtiment basse consommation " ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes ;
- Parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030, avec, comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 ;
- Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Révisée en 2018-2019, a stratégie nationale bas-carbone (SNBC) définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France à court/moyen terme et a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, et réduire l'empreinte carbone des Français.

Contrairement aux enjeux énergétiques et climatiques, la France ne dispose pas d'objectifs nationaux en matière de maintien et de préservation du cycle de l'eau. Ces objectifs sont définis à l'échelle des grands bassins versants puis déclinés à l'échelle des bassins versants territorialisés. L'île de Noirmoutier est concernée par le SDAGE Loire-Bretagne et par le SAGE Baie de Bourgneuf et marais breton.

Celui-ci définit des objectifs nombreux portant sur l'ensemble des masses d'eau de son périmètre afin d'améliorer la connaissance et maintenir l'état quantitatif, écologique et chimique des masses d'eau. Parmi ces objectifs, sont listés ceux ayant trait à l'Île de Noirmoutier :

- Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation
- Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu et préserver les ressources en eau salée souterraine

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

- Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages et développer les économies d'eau potable
- Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation par débordement de cours d'eau et par submersion marine et promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant
- Limiter l'impact des assainissements collectifs et celui des assainissements non collectifs
- Réduire les transferts et améliorer l'autoépuration des eaux, réduire les apports agricoles et réduire les flux de nitrates vers le littoral
- Améliorer la gestion des pollutions portuaires et l'utilisation des équipements du littoral
- Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides, assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux, entretenir le réseau hydraulique et gérer l'eau et restaurer la continuité écologique des canaux du marais
- Lutter contre les espèces invasives

Ce cadre, non réglementaire pour l'île de Noirmoutier (territoire de moins de 20 000 habitants), a servi de base de réflexion pour élaborer ce PCAEET volontaire.

1.3. UNE LARGE CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

La Communauté de Communes n'ayant pas prise directe sur toutes les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques du territoire et la gestion entière du cycle de l'eau, elle s'est attachée à mobiliser et impliquer les partenaires et le grand public pour l'élaboration du PCAEET.

Ainsi, 8 Clubs Climat ont été menés entre mai et juillet 2019 portant sur les thèmes suivants :

- Eau : eau de pluie, eau salée, eau potable, assainissement… quelle gestion de l'eau pour demain ?
- Engagement citoyen et Éducation : citoyen, association, école, acteur social et culturel… comment agir à son échelle ?
- Espaces naturels et biodiversité : comment préserver les fonctions des milieux naturels ?
- Mobilité : voiture, vélo, covoiturage, transports en commun… quels leviers pour changer nos pratiques ?
- Tourisme et économie locale : comment concilier économie locale et environnement ?
- Bâtiments : rénovation et construction… comment mieux habiter demain ?
- Activités primaires et alimentation : comment améliorer la qualité de notre alimentation tout en diminuant son impact sur l'environnement ?
- Énergie : quels moyens de production de l'énergie, pour quels modes de vie ?

Chaque club climat avait lieu le lundi soir de 18h à 20h30 dans les locaux de la Communauté de Communes sous la forme suivante : prise de connaissance des éléments de diagnostic sur la thématique, proposition d'actions par les participants, vote des participants pour les actions jugées prioritaires, travail en groupe pour approfondir ces actions et leur faisabilité. Au total, 118 personnes différentes ont participé à ces ateliers avec une moyenne de 25 personnes par soirée.

Afin d'élargir le public cible, une animation était proposée en amont de chaque club climat (la semaine précédente) pour découvrir la thématique de manière ludique. Ainsi 8 animations ont été proposées :

- Visite du château d'eau d'Apremont

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

- Projection du film « En quête de sens »
- Evénement Nature et jardin (ateliers sur les végétaux et découverte du polder)
- Rencontre avec l'auteure du livre « Anecdotes plein les sacoches » (voyage à vélo)
- Visite guidée (dune, marais, forêt)
- Conférence gesticulée sur la rénovation des bâtiments (Cie Les Frères Lepropre)
- Projection du film « En chemin vers la Terre » suivie d'un débat avec les réalisateurs
- Conférence gesticulée sur l'énergie et sa production (Association Elise)

Ces clubs-climat ont été complétés par deux réunions publiques. La première portant sur le diagnostic du territoire s'est déroulée en avril 2019 et a permis de lancer la dynamique des clubs climat. La seconde, organisée en octobre 2019, avait pour objectif de faire le bilan des clubs climat et de présenter les actions retenues pour le plan d'actions. Chaque réunion publique était précédée d'une après-midi d'animation afin d'attirer un public plus large autour du projet (ateliers, jeux, exposition, goûter, spectacles de danse et de théâtre).

En parallèle, l'exposition « Le climat vu de ma fenêtre » a été installée en itinérance sur les 4 communes de l'île pendant la saison estivale afin de toucher les résidents secondaires et les touristes du territoire.

De plus, des ateliers ont été organisés dans les 2 collèges de l'île afin de sensibiliser les élèves aux problématiques du changement climatique et de recueillir leurs propositions d'actions.

Enfin, les élus et agents des services membres du comité de pilotage du PCAEET ont été formés aux enjeux énergétiques et climatiques au travers du jeu « La Fresque du Climat » au démarrage du projet, puis ont été reçus via des entretiens individuels ou des questionnaires afin de prendre connaissance de l'ensemble des actions déjà mises en place sur le territoire. Le comité de pilotage s'est réuni 6 autres fois au cours de la démarche Clim'actions afin d'aboutir au présent projet.

Dans le cadre de l'actualisation du projet de PCAEET, un comité technique s'est déroulé en septembre 2023 pour présenter les 7 objectifs majeurs de la stratégie. Lors de ce comité technique, des objectifs plus ambitieux ont été remontés par les participants de manière à faire évoluer la stratégie.

Par la suite, un atelier de la transition a été mené en novembre 2023 avec l'ensemble des acteurs territoriaux. Cet atelier a permis de présenter l'évolution de la stratégie aux acteurs du territoire.

1.4. UNE ANALYSE TECHNIQUE FONDEE SUR DES SCENARIOS

En appui de cette concertation, l'élaboration du PCAEET s'est appuyée sur une analyse technique des évolutions énergétiques et climatiques attendues. Pour ce faire, deux scénarios ont été mis en œuvre :

- Un scénario tendanciel : Sur la base d'hypothèses nombreuses, il est attendu une baisse de -38 GWh et de 8 kteqCO2 entre 2016 et 2050 permettant d'atteindre une consommation énergétique de 231 GWh en 2050 contre 269 GWh en 2016 et des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 43 kteqCO2 contre 52 kteqCO2 en 2016.
- Un scénario « réglementaire » et ambitieux : reprenant les objectifs régionaux et nationaux les plus ambitieux, il est attendu une division par deux de la consommation énergétique pour atteindre par rapport à 2012 soit 134 GWh consommés en 2050 et une réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 pour atteindre 20 kteqCO2 en 2050.

Ce dernier scénario se voit renforcé par l'engagement plus volontaire encore d'atteindre une neutralité carbone en 2040. Alors que le scénario tendanciel ne prévoit que 11% des émissions de gaz à effet de serre stockée sur le territoire insulaire en 2040, l'accentuation des efforts en matière de captation carbone et de décarbonation de l'énergie sont indispensables pour tenir cet objectif.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

De même, il est attendu une neutralité carbone en 2050 selon le scénario le plus ambitieux alors que le scénario tendanciel prévoit que seulement 11% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 soient stockées sur le territoire insulaire.

En appui de ces scénarios, de la concertation, de la volonté politique et du réalisme technique et financier des collectivités, il a été défini des objectifs énergétiques et climatiques démonstrateurs allant plus loin que le scénario réglementaire. L'Ile de Noirmoutier vise ainsi l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2040. Dans cette optique, l'Ile de Noirmoutier vise à la réduction de 50% de la consommation énergétique et au doublement de la production ENR également à horizon 2040.

Aussi, le processus méthodologique a permis d'identifier l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. Cette analyse chiffrée s'est faite sur les polluants atmosphériques suivants : NO2, PM10 et PM2.5. Les autres polluants atmosphériques n'ont pas été étudiés de façon quantitative tant leurs émissions sont faibles sur le territoire à l'heure actuelle.

Il est à noter que l'analyse quantitative n'intègre pas la production énergétique des émissions d'énergies renouvelables liés au projet d'éoliennes offshore en cours entre l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier.

2. ORIENTATIONS TRANSVERSALES DU PCAEET

Les orientations de la stratégie énergétique, climatique et environnementale de l'île de Noirmoutier sont les suivantes :

- Atteindre la neutralité carbone en 2040
- Diviser par deux les consommations énergétiques
- Dépasser les 50 % d'énergies renouvelables à horizon 2040
- Disposer d'un cycle de l'eau performant
- Développer le stockage carbone
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- Adapter l'île au changement climatique

2.1. ATTEINDRE LA NEUTRALITE CARBONE EN 2040

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier s'engage à réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre de manière à atteindre la neutralité carbone en 2040. Ainsi, le total des émissions de gaz à effet de serre prévu dans le scénario réglementaire à horizon 2050 (cf. Tableau ci-dessous) est envisagé à horizon 2040.

Les secteurs des transports et du bâtiment contribuant à hauteur de 83 % des émissions de gaz à effet de serre, la Communauté de Communes s'engage en partenariat avec les institutions, les acteurs locaux et associatifs et les habitants dans une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre de ces deux secteurs.

En complément, elle attachera une importance certaine dans l'accompagnement des filières économiques, industrielles, maritimes et agricoles à mettre en œuvre des dispositifs améliorant l'efficacité de leurs processus de fabrication et de production.

Enfin, la Communauté de Communes tendra vers une sortie des énergies fossiles à horizon 2040 pour atteindre cet objectif.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

SECTEURS	2016	2026	2030	2040	2050[1]
AGRICULTURE	2,0	1,6	1,1	1,1	0,8
INDUSTRIES	1,3	1,0	0,6	0,6	0,4
RÉSIDENTIEL	12,0	10,3	9,6	7,6	6,1
TERTIAIRE	5,0	3,8	3,4	1,8	1,0
TRANSPORTS	25,8	19,9	17,9	10,3	6,0
DÉCHETS	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
TOTAL	**51,5**	**42**	**38**	**26,8**	**19,7**

Émissions de gaz à effet de serre attendues en ktonnes de CO2 équivalent (BG Ingénieurs Conseil)

CONSOMMATION D'ENERGIE FOSSILE	2021	2026	2030	2040
TOTAL	135	110	70	0

Consommations d'énergie fossile attendues en kwh

A noter que le maintien du lagunage pour gérer les eaux usées induit des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 5 KTeqCO2/an. La gestion des usées par un mécanisme semi-naturel sera maintenu dans les années à venir. A ce titre, les émissions de gaz à effet de serre liées aux déchets seront maintenues. S'il représente 10% des émissions de gaz à effet de serre en 2016, le secteur des déchets représentera en 2050, 27%.

2.2. DIVISER PAR DEUX LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

L'atteinte des objectifs climatiques fixés plus haut (hors déchets) induira une réduction importante des consommations énergétiques. A ce titre, la Communauté de Communes s'engage à réduire à minima de 50 % ses consommations énergétiques d'ici 2050 par rapport à 2012. L'objectif de neutralité carbone à 2040 engage assurément la collectivité à aller au-delà de cette réduction. Pour cela, elle s'appuiera notamment sur une réduction importante des consommations énergétiques liées au secteur du bâtiment, et plus particulièrement du résidentiel et par un changement complet des modes de déplacements sur l'île privilégiant les déplacements actifs aux déplacements véhiculés.

SECTEURS	2016	2026	2030	2040	2050
AGRICULTURE	15	13	12	10	8
INDUSTRIES	6	5	5	4	4
RÉSIDENTIEL	112	102	98	85	74
TERTIAIRE	36	30	28	20	14
TRANSPORTS	100	80	73	50	34
TOTAL	**269**	**230**	**216**	**169**	**134**

Consommation énergétique attendue en GWh (BG Ingénieurs Conseil) – objectifs à minima

[1] Le tableau correspond à la cible originelle du territoire qui a été revue suite à une hausse des ambitions. Ainsi, les objectifs à atteindre pour 2050 sont à ramener à 2040 pour l'atteinte de la neutralité carbone à 2040.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

2.3. DEPASSER LES 50 % D'ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES

Dans l'état actuel des connaissances techniques, l'île de Noirmoutier peut difficilement assurer une ressource énergétique locale et durable suffisante pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables sauf à considérer l'éolien offshore du parc au large de l'île, équipement d'envergure nationale comme un moyen de répondre à cet objectif avec une répartition équitable des territoires « desservis » à cette ressource.

De même, la rentabilité technologique et financière des énergies marines dans le contexte des côtes de l'île de Noirmoutier reste complexe aux horizons 2040 ou 2050.

Toutefois, l'île de Noirmoutier, tout en maintenant un cadre de vie agréable et des milieux naturels fonctionnels, s'inscrit dans une politique conduisant à parvenir à une production d'au moins 50 % d'énergies renouvelables locales et ce d'ici 2040. Pour atteindre cette part, le développement d'énergies renouvelables locales s'accompagnera d'une réduction importante des consommations énergétiques.

ÉNERGIES RENOUVELABLES	2016	2026	2030	2040	2050[2]
PART	8%	11%	16%	23%	55%
PRODUCTION	22 GWhs	24 GWhs	27 GWhs	31 GWhs	74,3 GWhs

Production d'énergies renouvelables sans considérer le développement des énergies marines (BG Ingénieurs Conseil)

Ainsi, à court et moyen terme, l'île mise prioritairement sur l'énergie solaire, le bois-énergie et les pompes à chaleur aérothermiques. Ainsi, à court et moyen termes, les projets envisagés ne sont pas de projets à fort productible. Toutefois, le territoire veillera au développement des énergies renouvelables marines et aux expérimentations nationales ou internationales de plus grandes envergures à plus long terme, dans la prochaine décennie.

Il est rappelé que la stratégie climatique et énergétique devra s'inscrire dans un objectif de maintien de la qualité de vie des îliens, la préservation des paysages et du patrimoine ainsi que le maintien voire le renforcement des fonctionnalités écologiques de l'île. A ce titre, le développement éolien terrestre de grande capacité est proscrit sur l'île et le développement des parcs solaires au sol limité.

2.4. DISPOSER D'UN CYCLE DE L'EAU PERFORMANT

En vue de disposer d'une ressource en eau de qualité et durablement gérée, l'île de Noirmoutier se donne pour objectif une réduction des consommations d'eau d'ici 2035 à hauteur de 25 % par rapport à 2016. Ainsi, la Communauté de Communes encouragera les acteurs économiques à s'inscrire dans ce même objectif en matière de consommation en eau. A l'échelle des abonnés parmi lesquels les particuliers et certains établissements privés, socio-culturels ou institutionnels, il est attendu une consommation d'eau potable de 153 litres d'eau par an et par habitant d'ici 2035 contre 204 actuellement.

En complément, l'île de Noirmoutier entend atteindre un bon objectif écologique et chimique de ses masses d'eau malgré les effets du changement climatique en termes de dégradation de la qualité des eaux. Pour cela, l'île de Noirmoutier entend réduire les pollutions diffuses liées à l'artificialisation des sols, à l'agriculture, aux activités maritimes, aux processus industriels et à la gestion des eaux usées.

[2] Le tableau correspond à la cible originelle du territoire qui a été revue suite à une hausse des ambitions. Ainsi, les objectifs à atteindre pour 2050 sont à ramener à 2040 pour l'atteinte de la neutralité carbone à 2040.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

2.5. DEVELOPPER LE STOCKAGE CARBONE

Dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040, l'île de Noirmoutier veillera à renforcer les capacités du territoire à stocker le carbone sur son territoire.

Pour cela, elle veillera à maintenir ses principaux puits de carbone que sont les espaces forestiers et les marais et encouragera le secteur agricole à faire évoluer ses pratiques pour maintenir les capacités de stockage des sols.

En complément, l'île entend renforcer fortement son arborescence comme elle a pu le faire dans les décennies précédentes par la création d'espaces forestiers qui ont perduré et ont constitué de véritables puits-carbone.

Il est à noter que le stockage carbone du territoire est fortement sous-évalué car le stockage marin n'est pas pris en compte du fait de manque de données.

STOCKAGE CARBONE	2016	2026	2030	2040	2050
PART	6,8%	10%	11,2%	19%	31%
SEQUESTRATION NETTE	3.5 ktCO2éq	4.1 ktCO2éq	4.6 ktCO2éq	5.2 ktCO2éq	6.0 ktCO2éq

Stockage carbone attendu (BG Ingénieurs Conseil)

2.6. REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Si les pollutions de l'air extérieur ont des incidences moindres du fait du vent pour la population îlienne, le dégagement de polluants dans l'air contribuent à la dégradation de la santé de populations continentales et pour certains polluants, au renforcement des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, l'île de Noirmoutier s'inscrit dans les objectifs nationaux visant à réduire drastiquement pour certains polluants, les émissions de polluants à hauteur de :

- -69 % d'émissions de NOx ;
- -57 % d'émissions de PM2,5 ;
- -52 % d'émissions de COVNM ;
- -77 % d'émissions de SO_2 ;
- -13 % d'émissions de NH_3.

Pour cela, la Communauté de Communes veillera à disposer d'un parc de logement et d'un parc automobile plus sobre et plus performant réduisant ainsi les émissions de polluants. Par ailleurs, elle accompagnera les partenaires agricoles et industriels notamment dans l'amélioration des process et de productions en vue de réduire les émissions de polluants.

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES	2021	2026	2030	2040	2050
COVNM	94 t	82 t	69 t	57 t	45 t
NH3	8 t	7,76 t	7,5 t	7,25 t	7 t
NO2	237 t	198 t	155 t	115 t	73 t
SO2	9 t	7,2 t	5,5 t	3,8 t	2 t
PM10	31 t	26,5 t	22 t	17,5 t	13 t
PM2,5	23 t	19,7 t	16,5 t	13,3 t	10 t

Émissions des principaux polluants atmosphériques attendues

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

2.7. ADAPTER L'ILE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Territoire insulaire en grande partie gagné sur la mer, l'île de Noirmoutier a conscience de sa vulnérabilité liée aux conséquences du réchauffement climatique. Dans ce cadre, l'île de Noirmoutier intègre les travaux du GIEC en vue de prévoir et répondre au mieux aux enjeux climatiques à venir.

L'île de Noirmoutier renforcera ses outils de connaissance et ses mesures d'adaptation, de prévention et de protection au regard des enjeux locaux et de l'évolution du niveau de la mer.

3. LES AXES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE « CLIM'ACTIONS »

Afin de disposer d'une stratégie compréhensible par tous, l'île de Noirmoutier a articulé les actions autour de 8 axes stratégiques mettant en avant les secteurs sur lesquelles les actions les plus fortes devront être menées pour répondre aux orientations transversales.

Les 8 axes stratégiques sont les suivants :

A. Une île qui privilégie la mobilité douce
B. Une île qui encourage l'adaptation des bâtiments
C. Une île qui tient compte du changement climatique dans son aménagement
D. Une île qui développe une alimentation saine et locale
E. Une île qui adapte son économie locale
F. Une île où l'eau et l'air sont des ressources précieuses
G. Une île productrice d'énergies renouvelables
H. Une île mobilisée

Chaque axe est présenté ci-après avec un résumé des actions en lien. Les fiches actions détaillées sont présentées dans un rapport distinct nomme « Programme d'actions ».

4. A. UNE ILE QUI PRIVILEGIE LA MOBILITE DOUCE

OBJECTIFS FIXES

D'ici 2050, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier s'inscrit dans une **démarche de transition majeure des mobilités** visant à réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur des transports et des consommations énergétiques.

Pour mener cette transition, la Communauté de Communes s'engage vers une **réduction du parc automobile** en encourageant notamment les touristes à privilégier les transports en commun pour se rendre sur l'île puis utiliser l'offre en mobilité douce et en bus.

Aussi, elle s'inscrit dans une démarche visant à **faire baisser le nombre de déplacements sur l'île** par des mesures en faveur du renforcement du covoiturage et des déplacements actifs, y compris pour les déplacements domicile-travail, et des modifications des habitudes des habitants, des acteurs du territoire et des touristes.

Il est envisagé que la part des déplacements en voiture soit considérablement réduite en 2050. Il est attendu que la part de l'automobile ne représente plus que 20% des déplacements. Pour atteindre cet objectif, l'île de Noirmoutier s'inscrit dans un report modal des automobilistes vers les déplacements en transports collectifs, à vélo et à pied.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

En lien avec la région Pays de la Loire notamment, la Communauté de Communes s'inscrit dans une démarche visant à **réduire les flux de marchandises** par l'optimisation des flux principalement et par l'usage de modes alternatifs au tout routier.

Enfin, la **refonte du réseau routier** et le développement du réseau cyclable permettant de répondre aux besoins des nouvelles mobilités et des nouvelles parts modales sera réfléchie dans un objectif de préservation des milieux naturels, de sécurisation de tous les usagers et de renforcement de la santé des populations.

ACTIONS PREVUES POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES

Pour poursuivre la transition des transports vers des modes plus durables, la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre 2 actions durant les 6 prochaines années :

- **Action 1 : Renforcer la mobilité partagée et collective.** Cette action vise à élaborer un Plan de Mobilité Simplifié et le mettre en œuvre. En appui, les sous-actions complémentaires veilleront à initier la transition des modèles de déplacements actuels en renforçant le covoiturage pour tous les trajets, en renforçant les nouvelles mobilités pour accéder à l'île et en menant des actions de sensibilisation auprès de tous les publics.

- **Action 2 : Encourager les déplacements à vélo.** L'île de Noirmoutier étant adaptée au vélo, la Communauté de Communes veillera à développer son usage pour tous les types de déplacements. La mise en œuvre d'un Schéma Directeur Cyclable sera complétée par le développement d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo, par un prêt de vélos à assistance électrique, par la sécurisation et la signalisation des voies cyclables et la création de zones de rencontre dans les centres bourgs.

5. B. UNE ILE QUI ENCOURAGE L'ADAPTATION DES BATIMENTS

OBJECTIFS FIXES

D'ici 2050, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier s'engage dans la **rénovation thermique performante de 100% des résidences principales** afin de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel et les consommations énergétiques. Ceci consiste à **rénover 200 logements par an d'ici 2030 puis 600 logements par an d'ici 2050**. Au vu de l'ambition du territoire d'atteindre la neutralité carbone en 2040, ces objectifs doivent idéalement être plus ambitieux **avec une rénovation au-delà des 200 logements par an d'ici 2030 et une rénovation accélérée entre 2030 et 2040.** La collectivité veillera à accompagner tous les publics et plus particulièrement, les résidents permanents.

En complément, l'île de Noirmoutier entend **encourager la rénovation thermique de tous les logements secondaires au regard de leurs habitudes de consommation** et l'adaptation de ces logements à la chaleur estivale en vue de limiter les équipements énergivores de rafraîchissement des logements.

Pour contribuer encore plus efficacement à la transition énergétique du secteur résidentiel, l'île de Noirmoutier s'inscrit dans le **remplacement de 100% des chaudières fioul du territoire d'ici 2050** en privilégiant leur remplacement par des pompes à chaleur aérothermiques et des poêles à bois. Dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone en 2040, ce remplacement est à accélérer d'ici à 2040. De même, l'île de Noirmoutier s'engage dans le **remplacement d'au moins la moitié du chauffage électrique** par des pompes à chaleur aérothermiques ou des poêles à bois.

L'île de Noirmoutier s'attache également à **disposer d'un parc de bâtiment tertiaire sobre en énergie.** Pour cela, elle s'engage à accompagner la rénovation thermique de 100% du parc tertiaire d'ici 2050.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone en 2040, cette rénovation thermique est à accélérer d'ici à 2040.

Aussi, l'île de Noirmoutier s'engage à **favoriser des comportements sobres** en matière de gestion de l'énergie dans les bâtiments qu'ils soient résidentiels ou tertiaires.

Pour éviter autant que possible l'usage d'énergies fossiles pour assurer les besoins en énergie restants dans le secteur du bâtiment : eau, chauffage, éclairage, etc, l'île de Noirmoutier encourage les résidents à équiper leur logement en **énergie solaire photovoltaïque et thermique** en plus d'un chauffage par pompe à chaleur aérothermiques ou par poêle à bois. Ainsi, l'île de Noirmoutier se donne pour objectif d'accompagner les résidents dans l'équipement en panneaux solaires thermiques de 20% du parc de logements en résidences principale et secondaire et dans l'équipement de 12% des résidences principales en panneaux solaires photovoltaïques.

Dans le secteur tertiaire, l'île de Noirmoutier accompagnera techniquement les acteurs pour que **75% des bâtiments tertiaires dont l'équipement en panneaux solaires est pertinent soient équipés en panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques à l'horizon 2050**. Dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone en 2040, cette rénovation thermique est à accélérer pour atteindre cet objectif à 2040.

Disposant d'un patrimoine bâti parfois ancien, la Communauté de Communes et les Communes de l'île s'engagent à la **rénovation thermique des bâtiments publics et à l'usage préférentiel des énergies renouvelables**. Aussi, la Communauté de Communes encourage ses partenaires institutionnels disposant d'un patrimoine bâti sur l'île à initier cette rénovation thermique.

Enfin, la Communauté de Communes entend **veiller au maintien des spécificités paysagères, architecturales et patrimoniales de l'île de Noirmoutier** qui font son identité et sa renommée. Ainsi, elle veillera à la qualité de l'intégration des installations liées à la rénovation thermique et aux énergies renouvelables et accompagnera la définition de cette identité au regard de cette nécessité de transition énergétique et climatique du secteur du bâtiment. Par ailleurs, une attention particulière sera portée au maintien d'une bonne qualité de l'air au sein des bâtiments rénovés et à leur adaptation au risque d'inondation.

ACTIONS PREVUES POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES

Pour renforcer la transition thermique du secteur du bâtiment, la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre 2 actions durant les 6 prochaines années :

- **Action 3 : Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants.** Pour cela, l'île de Noirmoutier assurera une campagne de communication et un cycle de formations à destination de l'ensemble des résidents de l'île dont les résidents secondaires. L'enjeu énergétique sera abordé via l'isolation des bâtiments, les moyens de chauffage, et la production éventuelle d'eau chaude ou d'électricité à la parcelle (en lien avec l'action 15). L'objectif est notamment de supprimer les chaudières à fioul. En parallèle, la Communauté de Communes maintiendra son observatoire de l'habitat afin de suivre l'évolution du parc bâti et l'impact du déploiement de la démarche.
- **Action 4 : Rénover les bâtiments publics.** En appui du programme d'investissement lié à l'énergie (PILE), la Communauté de Communes et les Communes s'engagent à rénover thermiquement une partie de leur patrimoine bâti et profiter de cette action, pour assurer l'optimisation des flux, notamment l'eau. En complément, les collectivités veilleront à faire évoluer les comportements des agents en matière de consommation énergétique.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

6. C. UNE ILE QUI TIENT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS SON AMENAGEMENT

OBJECTIFS FIXES

Pour lutter contre la hausse des températures et l'élévation du niveau de la mer, la Communauté de Communes s'engage à **atteindre la neutralité carbone à 2040**. Pour cela, elle agira prioritairement sur une réduction conséquente des émissions de gaz à effet de serre liées aux secteurs résidentiels et des transports.

Aussi, la Communauté de Communes, en association avec les 4 communes de l'île, veillera à **réduire sa vulnérabilité au changement climatique**, particulièrement à la hausse des températures et à l'élévation du niveau de la mer.

Dans ce cadre, les collectivités veilleront à **protéger les populations d'une hausse annoncée du niveau de la mer** et adapteront en conséquence les moyens de lutte et de prévention. Le renforcement et la création d'ouvrages visant à lutter contre les effets du changement climatique seront traités de façon à éviter ou réduire les risques de dégradation des milieux naturels environnants.

Aussi, elles veilleront **à lutter contre les effets de chaleur attendus en période estivale** qui ont des conséquences notables sur les populations les plus fragiles.

Enfin, l'île de Noirmoutier adoptera une forme de résilience vis-à-vis des effets du changement climatique les plus inéluctables. C'est pourquoi la Communauté de Communes et ses partenaires assureront un **suivi régulier et partagé des évolutions et des conséquences du changement sur l'île** et encourageront l'ensemble des actions qui permettent à la société, aux activités économiques et aux milieux naturels de se préparer à des changements pouvant être conséquents.

ACTIONS PREVUES POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES

Pour répondre et se préparer aux effets du changement climatique sur l'île, sa population, son économie et son environnement, la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre 3 actions durant les 6 prochaines années :

- **Action 5 : S'inscrire dans un aménagement bas-carbone.** Pour assurer un aménagement de l'île bas carbone et résilient, la révision des documents d'urbanisme sera mise en œuvre. Ceux-ci permettront de disposer d'une armature urbaine et d'aménagements faiblement émetteur de gaz à effet de serre et résilients face aux effets du changement climatique. En complément, un schéma de l'éclairage public sera mis en œuvre.

- **Action 6 : Préparer le territoire aux effets du changement climatique.** Pour se préparer aux effets du changement climatique, un observatoire du Climat sera lancé et veillera à appréhender l'ensemble des conséquences du changement climatique sur l'environnement, la population et l'économie (eau, baignade, santé, biodiversité, feux, inondation, …). Aussi, la Communauté de Communes et les communes poursuivront l'adaptation de leur outil de lutte contre la montée des eaux.

- **Action 7 : Préparer la faune et la flore aux effets du changement climatique.** La collectivité s'engage à limiter les fragilités que peuvent subir les milieux naturels et la biodiversité afin d'assurer le maintien voire le renforcement des fonctionnalités écologiques de l'île. Pour cela, il sera établi à l'échelle de l'île une trame verte et bleue qui sera complétée par une stratégie de préservation de la biodiversité. En complément, la Communauté de Communes et l'ensemble de ses partenaires et habitants seront amenés à planter 100 000 arbres dans les 30 prochaines années, soit 20 000 arbres entre 2020 et 2026.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

7. D. UNE ILE QUI DEVELOPPE UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE

OBJECTIFS FIXES

D'ici 2050, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier et ses partenaires de la filière agricole et maritime s'engagent dans la **réduction de 45% des consommations d'énergies et de 60% des émissions de gaz à effet de serre.**

Ainsi, chaque exploitation agricole et conchylicole sera amenée à réduire ses consommations énergétiques et à **encourager le développement des énergies renouvelables**. Le développement du photovoltaïque sur 1600 m² de toitures est à ce titre encouragé dans le secteur agricole d'ici 2050 dont 900 m² d'ici 2030.

En complément, la production alimentaire de l'île s'adaptera aux nouvelles exigences environnementales et climatiques et aux nouvelles requêtes de la société. Ainsi, les exploitations agricoles et conchylicoles seront encouragées à **limiter l'usage des intrants et renforcer la qualité de leur production**.

De même, les acteurs agricoles et conchylicole seront encouragés à **renforcer le potentiel de stockage carbone de leur filière**, particulièrement dans le sol au travers de pratiques agricoles adaptées. De même, ils sont encouragés à **participer à l'arborescence de l'île en vue de renforcer la séquestration du carbone**.

Enfin, les consommateurs seront encouragés à **modifier leurs habitudes alimentaires** vers une alimentation plus respectueuse de l'environnement et moins émettrices de gaz à effet de serre.

ACTIONS PREVUES POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES

Pour assurer la transition énergétique des secteurs agricole et maritime et accompagner la population vers des modes de consommation plus durables, la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre 2 actions durant les 6 prochaines années :

- **Action 8 : Adapter les activités primaires aux enjeux énergie climat.** La Communauté de Communes et ses partenaires entendent préserver les capacités agricoles et alimentaires de l'île, pour cela un périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) sera défini. Aussi, la Communauté de Communes accompagnera les acteurs des filières primaires à réduire leurs besoins énergétiques et à limiter les émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre de diagnostics et la création d'une variante de la marque Noirmoutier.

- **Action 9 : Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité.** La mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial sera poursuivie sur l'île, il visera notamment à renforcer une production agricole et maritime durable. En complément, des actions visant le développement de l'agriculture vivrière seront menées ainsi que des actions de sensibilisation pour adopter de nouveaux comportements alimentaires.

8. E. UNE ILE QUI ADAPTE SON ECONOMIE LOCALE

OBJECTIFS FIXES

En complément de la transition nécessaire de la filière agricole et maraîchère, les acteurs des autres filières économiques devront assurer leur transition afin de **réduire fortement leur consommation énergétique d'ici 2050**, de 36% dans le secteur industriel et 62% dans le secteur tertiaire. En

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

conséquence, les émissions de gaz à effet de serre devront baisser de 69% dans le secteur industriel et 81% dans le secteur tertiaire.

La Communauté de Communes encourage le secteur tertiaire à **l'adaptation de ses bâtiments** en matière de rénovation thermique et à **l'installation d'énergies renouvelables** notamment, l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Aussi, chaque entreprise artisanale ou industrielle sera encouragée à **adapter son process de production et à renouveler son matériel** vers des modes de production plus durables et plus sobres en énergie. Les bâtiments de ces activités devront notamment être rénovés tandis que les **installations d'énergies renouvelables** seront encouragées afin que 23 000 m² de panneaux photovoltaïques soient installés d'ici 2050 dont 13 000 m² d'ici 2030.

En outre, le **secteur touristique poursuivra également ses efforts en matière de transition énergétique et climatique** au travers la rénovation des bâtiments et des équipements et au travers des pratiques d'accueil du public et de restauration veillant à la lutte contre le gaspillage et les émissions de gaz à effet de serre superflues.

Pour favoriser cette transition énergétique et climatique du secteur économique**,** la collectivité accompagnera et encouragera le développement de nouvelles filières économiques, notamment celles liées à l'**économie circulaire** ou adaptée à de nouvelles conditions météorologiques.

Aussi, elle veillera à **adapter sa politique d'achats et de marchés publics** pour encourager et mettre en valeur les entreprises et les filières économiques les plus respectueuses des engagements fixés.

Enfin, les citoyens seront encouragés à utiliser leur pouvoir en tant que consommateur pour modifier les pratiques économiques. En outre, ces mêmes **citoyens sont amenés à être responsables dans leurs achats et leurs conséquences de ces choix** sur la société, l'économie locale et l'environnement, notamment en matière de production de déchets.

ACTIONS PREVUES POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES

Pour assurer la transition énergétique des secteurs artisanal, industriel, tertiaire et touristique et accompagner la population vers des modes de consommation plus durables, la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre 2 actions durant les 6 prochaines années :

- **Action 10 : Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique et climatique.** La Communauté de Communes accompagnera les partenaires économiques dans la sensibilisation et le développement de filières économiques adaptées aux nouvelles conditions climatiques et plus sobres en énergie. En complément, les entreprises de toutes les filières économiques de l'île seront incitées à réaliser un diagnostic climat et énergie et à mettre en œuvre les actions de sobriété énergétique et d'adaptation. Aussi, un programme visant l'Écologie Professionnelle et Territoriale sera mis en œuvre et la Communauté de Communes accompagnera les évolutions de ces filières au travers l'adaptabilité des zones d'activités économiques.

- **Action 11 : Développer une économie circulaire.** Un Plan d'Économie Circulaire sera poursuivi à l'échelle de l'île et en partenariat avec les acteurs socio-économiques et culturels. L'utilisation et la production de matériaux biosourcés seront encouragées. Enfin, les habitants et acteurs de l'île seront vivement encouragés à modifier leurs habitudes de consommation via des mesures d'expérimentation d'un magasin de deuxième main et de réparation.

9. F. UNE ILE OU L'EAU ET L'AIR SONT DES RESSOURCES PRECIEUSES

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

OBJECTIFS FIXES

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier souhaite disposer d'un **cycle de l'eau performant et de qualité** à l'échelle de l'île de Noirmoutier.

A ce titre, la Communauté de Communes entend maintenir voire **renforcer la qualité des marais et des milieux côtiers** en encourageant tous les acteurs du territoire à agir efficacement vers des pratiques moins polluantes pour l'environnement aquatique.

La Communauté de Communes et les communes devront assurer une **gestion des eaux usées et des eaux pluviales performante** en veillant notamment à la qualité de gestion des installations et des réseaux. Il sera recherché des moyens efficaces pour lutter contre les pollutions diffuses et les pollutions liées aux micro-polluants. Des actions de réduction et de meilleur usage des produits chimiques seront mises en place en cohérence avec le Plan Local Unique Santé Social dans le but de limiter la diffusion de polluants dans le sol, l'air et l'eau.

L'ensemble des acteurs du territoire devra s'inscrire dans une **démarche d'économie de la ressource en eau**, et particulièrement d'économie de l'eau potable. Il est attendu d'ici 2025, un triplement de l'usage des eaux non conventionnelles sur le territoire et le renforcement de l'utilisation des eaux traitées.

Face à la montée des eaux, la collectivité veillera à **étudier les conséquences des risques de submersion et des pluies d'orage sur les réseaux d'eau potable, pluviales et usées** et mettra en œuvre les actions adéquates.

ACTIONS PREVUES POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES

Pour assurer une meilleure gestion de la ressource en eau, la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre 3 actions durant les 6 prochaines années :

- **Action 12 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réduire les besoins.** La Communauté de Communes réalisera un diagnostic de vulnérabilité du réseau d'eau potable face au risque de submersion et accompagnera les principaux consommateurs dans la réduction de leur consommation d'eau potable. En complément, elle mènera des campagnes de sensibilisation des abonnés dans la réduction des consommations d'eau.

- **Action 13 : Renforcer la qualité de gestion des eaux usées.** La Communauté de Communes renforcera la bonne gestion des eaux usées au travers le maintien des contrôles des systèmes d'assainissement non-collectif et l'expérimentation du traitement des micro-polluants dans les stations d'épuration. En complément, des travaux seront menés pour utiliser localement les eaux traitées pour un usage agricole. Le réseau d'assainissement collectif sera adapté au risque de submersion marine selon les préconisations du diagnostic réalisé.

- **Action 14 : Améliorer la gestion des eaux de pluie et de puits.** Les communes mettront en œuvre le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et renforceront la perméabilisation d'espaces urbains imperméabilisés.

- **Action 15 : Réduire l'usage des produits chimiques.** La démarche du Plan Local Unique Santé Social sera intégrée au PCAEET afin de réduire les usages et l'exposition aux produits chimiques sur le territoire de Noirmoutier.

10. G. UNE ILE PRODUCTRICE D'ENERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIFS FIXES

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

L'île de Noirmoutier dont l'insularité et la qualité de vie et paysagère, rend complexe le développement d'énergies locales renouvelables sans considérer les énergies marines et l'éolien offshore, s'inscrit dans **une politique de production de 23 % d'énergies renouvelables d'ici 2050 soit environ 31,0 GWh produits sur l'île** bien que les ressources ne soient pas systématiquement locales mais que l'on pourra qualifier « de ressources de proximité directe ». Actuellement, l'île produit 22,7 GWh d'énergies renouvelables. 10,3 GWh supplémentaires sont ciblés pour 2050, en parallèle d'une division par 2 des consommations énergétiques globales (de 269 GWh en 2016 à 134 GWh en 2050). L'île de Noirmoutier ayant revu son objectif de neutralité carbone à horizon 2040, **l'objectif de production d'énergie devra être accéléré pour atteindre 23% d'énergie renouvelable à horizon 2040**.

En parallèle du **développement de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques**, le territoire veillera à disposer d'une approche partenariale avec les territoires vendéens et limitrophes qui disposent de ressources en quantité pouvant aider l'île à utiliser des énergies décarbonées. Particulièrement, l'île de Noirmoutier s'inscrit dans un **développement partenarial pour la ressource bois-énergie**.

Pour cela, les **résidences principales et secondaires** seront très fortement invitées à s'équiper en installations solaires thermiques et photovoltaïques, en pompes à chaleur aérothermiques et en poêles à bois.

De même, les **collectivités locales** mèneront des actions en faveur de l'installation d'énergies renouvelables dans les bâtiments et équipements publics et convieront tous les **acteurs économiques** à faire de même, notamment en matière d'installations photovoltaïques sur les toitures.

A plus long terme, la collectivité avec ses partenaires et les acteurs locaux, s'inscrit dans le développement de systèmes géothermiques collectifs, d'installations de méthanisation et de récupération de la chaleur des eaux usées ; un réseau de chaleur dans le centre de Noirmoutier-en-l'Île pourra être envisagé en lien avec le développement à venir des installations thallassothermiques.

TYPE D'ENERGIE RENOUVELABLE	ENTRE 2020 ET 2030	ENTRE 2030 ET 2040	PRODUCTION A L'HORIZON 2040
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (RESIDENTIEL)	200 Installations	400 Installations	1714 MWh/an
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (GRANDE TOITURE)	24 Installations	50 Installations	1088 MWh/an
SOLAIRE THERMIQUE (RÉSIDENTIEL / <4M²)	300 Installations	600 Installations	532 MWh/an
SOLAIRE THERMIQUE (TERTIAIRE / <100M²)	8 Installations	5 Installations	390 MWh/an
BOIS ENERGIE (RESIDENTIEL / POELE A BOIS)	100 Installations	30 Installations	700 MWh/an
GEOTHERMIE TBE (COLLECTIF)	0 Installation	1 Installation	1300 MWh/an
AEROTHERMIE (PARTICULIER / POMPE A CHALEUR)	70 Installations	50 Installations	648 MWh/an
RECUPERATION DES EAUX USEES	0 Installation	1 Installation	1900 MWh/an
METHANISATION CHALEUR	0 Installation	1 Installation	1100 MWh/an
METHANISATION ELECTRICITE	0 Installation	1 Installation	900 MWh/an
ENERGIES MARINES	A définir selon les progrès technologiques et la faisabilité		
		TOTAL	**10.3 GWh/an**

État de valorisation du gisement EnR par filière d'ici 2040, scénario prospectif

A noter : les chiffres avancés dans ce tableau pour la période 2030-2040 correspondent à une vision prospective ***et à une extrapolation des chiffres prévus (cf. fiches actions) pour la période du PCAEET de 2020-2026.***

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Il est à noter que suite à l'élaboration de la seconde version du PCAEET, sa période d'application est décalée (2024-2030). Toutefois, les objectifs restent fixés pour 2026 puis seront accélérés d'ici à 2040 pour tendre vers 23% d'énergie renouvelable à horizon 2040.

La production d'énergies renouvelables ciblée pour 2040 est de 31,0 GWh. Le PCAEET s'inscrit dans cette dynamique en souhaitant produire 1,5 GWh supplémentaires d'ici 2026. Comme le souligne le tableau ci-dessous, présentant les objectifs d'installation par type d'énergie sur la période 2020-2026, tous les acteurs du territoire (résidents permanents, résidents secondaires, acteurs économiques, acteurs des filières agricoles et conchylicoles et collectivités) devront se mobiliser :

TYPE D'ENERGIE RENOUVELABLE	ENTRE 2020 ET 2026	PRODUCTION A L'HORIZON 2026
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (RESIDENTIEL)	140 Installations	400 MWh/an
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (GRANDE TOITURE)	17 Installations	250 MWh/an
SOLAIRE THERMIQUE (RÉSIDENTIEL / <4M²)	220 Installations	25 MWh/an
SOLAIRE THERMIQUE (TERTIAIRE / <100M²)	6 Installations	180 MWh/an
BOIS ENERGIE (RESIDENTIEL / POELE A BOIS)	70 Installations	350 MWh/an
GEOTHERMIE TBE (COLLECTIF)	0 Installation	0 MWh/an
AEROTHERMIE (PARTICULIER / POMPE A CHALEUR)	50 Installations	270 MWh/an
RECUPERATION DES EAUX USEES	0 Installations	0 MWh/an
METHANISATION CHALEUR	0 Installation	0 MWh/an
METHANISATION ELECTRICITE	0 Installation	0 MWh/an
	TOTAL	**1.5 GWh/an**

État de valorisation du gisement EnR par filière sur la période 2020-2026, scénario volontariste

Le développement soutenable des installations énergétiques sera mené de façon à maintenir l'écrin paysager et patrimoniale de l'île qui font sa renommée.

ACTIONS PREVUES POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES

Pour assurer l'évolution du mix énergétique de l'île, la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre l'action suivante durant les 6 prochaines années :

Action 16 : Développer la production d'énergies renouvelables sur l'île. Il sera créé un groupe de travail sur la filière bois-énergie afin d'assurer une production locale à l'échelle de la Vendée ou des territoires limitrophes et une étude d'efficacité énergétique de La Piscine sera réalisée. Les collectivités étudieront la création d'une régie de l'énergie. Aussi, tous les acteurs du territoire seront sensibilisés et encouragés via des actions complémentaires issues d'autres axes de la stratégie.

Action 17 : Développer le solaire thermique. Parmi les moyens de production à privilégier sur l'île, le solaire thermique (production d'eau chaude) occupe une place particulière étant donné les besoins d'eau chaude sanitaire important notamment en période d'affluence touristique. A moyen terme, il pourrait être pertinent d'envisager le solaire sur réseau au sein de quartier un peu plus dense en associant des opérations avec stockage inter-saisonnier

11. H. UNE ILE MOBILISEE

OBJECTIFS FIXES

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

La transition énergétique, climatique et environnementale de l'île ne peut se faire sans l'action de chacun. **Toutes les forces de l'île**, habitants, acteurs socio-économiques, acteurs culturels, collectivités, associations et partenaires, sont nécessaires pour mener l'île de Noirmoutier vers une île sobre en énergie, bas carbone et respectueuse de l'environnement.

Pour faire émerger une ambition commune et partagée en matière de transition énergétique et climatique auprès de tous les acteurs du territoire et les habitants, la Communauté de Communes et les communes porteront leur part d'actions, notamment en matière de rénovation thermique et d'exemplarité. Elles auront également le souci de sensibiliser chacun des acteurs et de faire émerger et d'accompagner tous les projets liés à cette transition.

ACTIONS PREVUES POUR LES 6 PROCHAINES ANNEES

Pour assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'île autour des enjeux climat, air, eau et énergie, la Communauté de Communes s'engage à mettre en œuvre de l'action suivante durant les 6 prochaines années :

- **Action 18 : Suivre le projet avec les acteurs locaux.** La Communauté de Communes accompagnera l'animation de plusieurs ateliers de la transition (citoyens, jeunes, entreprises et tourisme, et collectivités) afin que chacun des acteurs puissent partager les opportunités et les difficultés liées à la transition et faire émerger de nouvelles idées et projets. En matière de sensibilisation, les agents seront formés aux enjeux énergétiques et climatiques, et les habitants et les acteurs du territoire seront sensibilisés au travers d'un possible lieu unique d'information et de la mise à jour de la plaquette « Habiter l'Ile de Noirmoutier ». Aussi, un budget participatif sera lancé pour encourager l'émergence de nouvelles actions du quotidien permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'île et ses consommations énergétiques.
- **Action 19 : Développer le tourisme durable.** La communauté de communes, les communes et les acteurs territoriaux s'engageront à accompagner les acteurs du tourisme vers des pratiques plus durables. L'obtention d'écolabels sera encouragée pour les hébergements touristiques et des dispositifs seront proposés aux professionnels du tourisme pour les aider à mettre en place leur démarche environnementale.

12. FINANCEMENT DU PCAEET

L'estimation globale du plan d'actions 2024-2030 s'élève à 111 millions d'euros pour le territoire dont 34,5 millions d'euros seront pris en charge par les collectivités. Plus de 70% du budget consacré au plan d'actions par les collectivités sera à la charge de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, le reste étant répartis entre les 4 communes de l'île.

AXE DU PCAEET	COUT GLOBAL POUR LE TERRITOIRE	COUT GLOBAL POUR LES COLLECTIVITES
AXE A : MOBILITE	5 743 750,00 €	5 725 750,00 €
AXE B : BATIMENT	62 350 630,00 €	7 270 000,00 €
AXE C : AMENAGEMENT	12 850 000,00 €	12 800 000,00 €
AXE D : ALIMENTATION	715 000,00 €	715 000,00 €
AXE E : ÉCONOMIE	2 216 000,00 €	2 216 000,00 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

AXE F : EAU	4 983 950,00 €	4 583 950,00 €
AXE G : ÉNERGIE RENOUVELABLE	20 935 000,00 €	72 000,00 €
AXE H : MOBILISATION	1 133 000,00 €	1 133 000,00 €
TOTAL 2024-2030	110 927 330,00 €	34 515 700,00 €
TOTAL PAR AN	18 499 721,67 €	5 752 616,67 €

Remarques : Les actions qui sont utiles à la mise en œuvre de plusieurs axes, ne sont comptabilisées qu'une fois. Le budget intègre les actions déjà en cours. Ainsi les montants affichés sont supérieurs aux dépenses nouvelles.

AXE DU PCAEET	CCIN	NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE	L'EPINE	LA GUERINIERE	BARBATRE
AXE A : MOBILITE	4 695 750,00 €	257 500,00 €	257 500,00 €	257 500,00 €	257 500,00 €
AXE B : BATIMENT	2 470 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
AXE C : AMENAGEMENT	12 180 000,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €
AXE D : ALIMENTATION	685 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AXE E : ÉCONOMIE	2 211 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
AXE F : EAU	1 474 000,00 €	748 350,00 €	598 800,00 €	1 028 400,00 €	734 400,00 €
AXE G : ÉNERGIE RENOUVELABLE	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AXE H : MOBILISATION	893 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL 2024-2030	24 680 950,00 €	2 452 050,00 €	2 272 500,00 €	2 702 100,00 €	2 408 100,00 €
TOTAL PAR AN	4 113 491,67 €	408 675,00 €	378 750,00 €	450 350,00 €	401 350,00 €